

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.028.525, un actif net de D : 14.989.852 et un bénéfice de la période de D : 222.269.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 49,79% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période, 11,36% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2021.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Avril 2025

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	7 482 328	7 695 981	7 826 775
Obligations et valeurs assimilées		6 763 240	7 599 660	7 117 876
Titres des Organismes de Placement Collectif		719 088	96 321	708 899
Placements monétaires et disponibilités		7 473 045	5 587 976	6 512 588
Placements monétaires	5	7 473 045	5 587 966	6 512 588
Disponibilités		-	10	-
Créances d'exploitation	6	73 152	57	336
TOTAL ACTIF		15 028 525	13 284 014	14 339 699
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	37 045	30 041	32 605
Autres créditeurs divers	8	1 628	14 962	40 409
TOTAL PASSIF		38 673	45 003	73 014
ACTIF NET				
Capital	9	13 953 635	12 333 884	13 447 483
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		849 368	713 202	43
Sommes distribuables de la période		186 849	191 925	819 158
ACTIF NET		14 989 852	13 239 011	14 266 685
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 028 525	13 284 014	14 339 699

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	111 398	112 153	450 051
Revenus des obligations et valeurs assimilées		111 398	112 153	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	6 663
Revenus des placements monétaires	11	74 108	7 733	38 475
Revenus des prises en pensions	12	66 192	111 236	515 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		251 699	231 122	1 004 266
Charges de gestion des placements	13	(37 045)	(30 041)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS		214 653	201 081	871 905
Autres charges	14	(4 721)	(3 913)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(400)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION		209 932	196 768	853 996
Régularisation du résultat d'exploitation		(23 083)	(4 843)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		186 849	191 925	819 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		23 083	4 843	34 838
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 337	(18 084)	(26 901)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	21 700	55 850
RESULTAT DE LA PERIODE		222 269	200 384	882 945

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	31/12/2024
--------------------------------------	--------------------------------------	------------

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	222 269	200 384	882 945
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	209 932	196 768	853 996
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 337	(18 084)	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	21 700	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(693 965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	500 899	868 011	1 907 089
Souscriptions			
- Capital	8 318 541	8 564 883	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	2 353	1 439	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	545 930	572 359	2 295 466
Rachats			
- Capital	(7 823 356)	(7 739 693)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 723)	(1 506)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(538 847)	(529 471)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	723 167	1 068 395	2 096 069
ACTIF NET			
En début de période	14 266 685	12 170 616	12 170 616
En fin de période	14 989 852	13 239 011	14 266 685
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	131 899	113 073	113 073
En fin de période	136 756	121 183	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	109.610	109.248	108.164
TAUX DE RENDEMENT	1.34%	1.50%	5.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025, à D : 7.482.328 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			6 448 891	6 763 240	45.12%
Obligations des sociétés			1 950 541	2 052 952	13.70%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	13 041	13 704	0.09%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	180 000	181 492	1.21%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	90 000	93 768	0.63%
TN0001300623	BTE 2011	500	17 500	17 623	0.12%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	120 000	128 047	0.85%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	180 000	182 661	1.22%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	20 000	21 493	0.14%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	120 000	124 261	0.83%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	480 000	517 626	3.45%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	160 000	163 115	1.09%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	500 000	537 056	3.58%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	70 000	72 107	0.48%
Emprunt National			1 590 000	1 641 542	10.95%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 102	0.35%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	40 000	40 109	0.27%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	158 915	1.06%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	104 037	0.69%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	154 420	1.03%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	201 834	1.35%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	252 416	1.68%

TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	213 790	1.43%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	156 444	1.04%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	307 475	2.05%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 068 746	20.47%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 324 471	8.84%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 044 342	6.97%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	699 933	4.67%
Titres des Organismes de Placement Collectif			689 143	719 088	4.80%
	Actions SICAV				
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 056	439 177	453 408	3.02%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	2 465	249 966	265 680	1.77%
Total			7 138 034	7 482 328	49.92%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					49.79%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à D : 7.473.045 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
Compte à terme		500 000	502 660	3.35%
	Compte à terme au 03/06/2025 (90 jours au taux de 8.99%)	500 000	502 660	3.35%
Dépôt à vue		2 252 827	2 277 013	15.19%
	Banque Nationale Agricole	2 252 827	2 277 013	15.19%

Certificats de dépôt		3 000 000	2 985 580	19.92%
TN36HRKS8JV0	BNA au 20/04/2025 (30 jours) au taux de 8.99%	1 000 000	996 232	6.65%
TN5CBIBFR225	BNA au 14/04/2025 (20 jours) au taux de 7.99%	500 000	498 851	3.33%
TNLC92RE11G6	ATTIJARI BANK au 07/05/2025 (40 jours) au taux de 7.99%	1 500 000	1 490 496	9.94%
Créances sur opérations de pensions livrées		1 700 000	1 707 792	11.39%
	Pension livrée ATB au 11/04/2025 (30 jours) au taux de 8,25%	1 700 000	1 707 792	11.39%
Total général		6 952 827	7 473 045	49.85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			49.73%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2025 à D : 73.152 contre D : 57 au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	73 072	-	-
Autres	80	57	336
Total	73 152	57	336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2025 à D : 37.045, contre D : 30.041 au 31 mars 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	24 752	20 072	21 785
Banque Nationale Agricole (dépôt)	7 376	5 981	6 492
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 917	3 988	4 328
Total	37 045	30 041	32 605

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à D : 1.628, contre D : 14.962 au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	13 651	38 609
Redevance du CMF	1 428	1 137	1 224
TCL	200	174	176
Retenue à la source à payer	-	-	400
Total	1 628	14 962	40 409

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	13 447 483
Nombre de titres	131 899
Nombre d'actionnaires	785

Souscriptions réalisées

Montant	8 318 541
Nombre de titres émis	81 592
Nombre d'actionnaires nouveaux	60

Rachats effectués

Montant	(7 823 356)
---------	-------------

Nombre de titres rachetés	(76 735)
Nombre d'actionnaires sortants	(49)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 337
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(1 370)
Frais de négociation de titres	-
<u>Capital au 31-03-2025</u>	
Montant	13 953 635
Nombre de titres	136 756
Nombre d'actionnaires	796

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 111.398, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2025, contre D : 112.153 à l'issue de la même période close le 31 mars 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	42 683	46 288	189 752
<i>sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	68 715	65 865	253 636
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	6 663

TOTAL	111 398	112 153	450 051
--------------	----------------	----------------	----------------

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2025 à D : 74.108, contre D : 7.733 à l'issue de la même période close le 31 mars 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	6 787	5 344	22 588
Intérêts des certificats de dépôt	64 662	2 389	15 887
Intérêts des comptes à terme	2 660	-	-
TOTAL	74 108	7 733	38 475

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	66 192	111 236	515 740
TOTAL	66 192	111 236	515 740

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2025 à D : 37.045, contre D : 30.041 à l'issue de la même période close le 31 mars 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Commission de gestion	24 752	20 072	88 437

Commission de dépôt	7 376	5 981	26 354
Commission de distribution	4 917	3 988	17 570
Total	37 045	30 041	132 361

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2025 à D : 4.721, contre D : 3.913 à l'issue de la période close le 31 mars 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Redevance du CMF	4 125	3 345	14 740
TCL	596	566	2 361
Autres	-	2	8
Total	4 721	3 913	17 109

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.